

et calomnieuses, pourrez vous, réunissant vos efforts, contester, que toutes les réclamations du Baron de Brabeck contenues dans son écrit ne foyent en opposition avec son intérêt personnel? Celui ci dicta-t-il jamais une démarche, qui doit dans ses resultats entrainer une augmentation d'impôt pour les ordres privilégiés, dont il est membre? Non! quand le seul sentiment de l'amour du bien, et du juste anime, il écarte toute autre considération. L'homme ne voit plus alors les sacrifices, qu'il aura à faire, il n'a sous les yeux que l'équité. Il n'y a donc pas un homme sensé, qui puisse reprocher à l'intérêt personnel la démarche, qui a été faite par le Baron de Brabeck. Il desire, que ses adversaires puissent justifier les leurs sur la même base.

Suivons pas à pas les Libellistes, organes impurs de ceux, qui les animent, et tachons de vaincre les degouts et l'indignation, qu'inspire la calomnie: Ils ont senti avec regret, que l'intérêt personnel ne pouvoit leur fournir de grands secours. Il falloit un autre point d'appui, pour présenter sous un jour défavorable celui, que leurs efforts vouloient perdre. Une fois que le torrent de la calomnie se déborde, rien ne l'arrête, rencontre-t-il un obstacle, il se détourne, et poursuit sa mar-